

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
Orano Cycle Malvésí
- 13 décembre 2019 -

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- M. Luc ANKRI, Sous-Préfet de Narbonne,
- Mme Delphine JALABERT, Secrétaire générale,
- M. Jean-Louis ROLLOT, DREAL UID 11/66,
- M. Florent DUTOUR, SDIS 11.

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- M. Claude CODORNIOU, Maire de Moussan,
- M. Patrick BARDY, Mairie de Narbonne,
- M. Jacques BASCOU, Président du Grand Narbonne,
- M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Conseiller Départemental,
- Mme Dominique GODEFROID, Conseillère Départementale,
- M. Xavier BELART, délégué du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- M. Laurent BENAOU, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI, Présidente association ECCLA,
- Mme Anne-Marie BRETTE, riveraine,
- M. Rémi IBANES, riverain,
- M. Alain ADELL, ASA de Livière,
- Mme Lilian SERRE, association COLERE (Collectif pour l'environnement des Riverains Elisyques).

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M. le Directeur
- M. le responsable sécurité-environnement,
- Mme la responsable projets environnementaux,
- Mme la responsable communication.

Personnalités qualifiées :

- Mme Evelyne TOURET, DIRECCTE.

Ordre du jour :

- 1) Bilan des investissements Orano
- 2) Restitution des travaux de l'Observatoire en 2019

I. Bilan des investissements Orano

Le directeur du site Orano présente en premier lieu les chantiers menés ou en cours en 2019, ainsi que les principaux projets à venir. (*présentation en ligne sur le site internet de la DREAL Occitanie*)

Monsieur Ankri demande si le planning des différents travaux entrepris est globalement respecté. Le directeur indique être dans les délais sauf en ce qui concerne le projet TDN dont le prestataire a fait défaut. Cela nécessite alors la reprise de certaines études, avant de pouvoir commencer les travaux.

Pour le projet d'aménagement de la zone de Mayral, Mme GODEFROID, Conseillère Départementale de l'Aude, s'interroge sur l'étanchéité de la zone d'entreposage. Le directeur du site précise que le sol est recouvert d'un enrobé ce qui constitue le standard de ce type d'entreposage.

II. Restitution des travaux de l'Observatoire en 2019

Mme ARDITI, co-présidente de l'Observatoire, rappelle que pour cette année, l'Observatoire a commencé ses travaux en juillet 2019 et a fait un point avec l'ensemble de ses membres en octobre 2019. Elle présente les travaux de l'Observatoire sur le bilan de suivi environnemental du site Orano de l'année 2018. (*présentation en ligne sur le site internet de la DREAL Occitanie*)

M. BÉNAU du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée participe à cette présentation en donnant un focus sur les modalités d'interprétation possible de la quantité d'uranium présente dans les sédiments. Il explique notamment que, plus un sédiment est fin, plus il a une capacité à capter des polluants.

M. SAINTE-CLUQUE, Conseiller Départemental de l'Aude, demande pourquoi il y a plus d'éléments fins à un endroit qu'un autre. M. BÉNAU indique que c'est la morphologie du cours d'eau et la météo qui font qu'il y aura plus ou moins d'atterrissement de particules fines.

M. ANKRI demande si les 1 ou 2 laboratoires qui existent pour faire ce type d'analyses, sont capables de baisser les seuils de quantification de l'uranium. Le directeur indique que c'est lié à la méthode actuellement utilisée par le laboratoire intervenant et qu'il faut voir si d'autres méthodes permettent de diminuer ce seuil.

M. SAINTE-CLUQUE demande si des mesures de radon sont faites. Mme ARDITI indique que les mesures sont à faire dans les établissements avec du public sensible à partir du classement en zone 3 (commune de Narbonne classée en zone 2). Le responsable sécurité-environnement d'Orano précise qu'il y a aussi des mesures requises dans certains lieux pour la sécurité des travailleurs.

(commune de Narbonne classée en zone 2). Le responsable sécurité-environnement d'Orano précise qu'il y a aussi des mesures requises dans certains lieux pour la sécurité des travailleurs. Mme TOURET, de l'Inspection du Travail à la DIRECCTE, confirme en citant un exemple d'analyse au sein d'une entreprise de la Montagne Noire dans l'Aude.

Mme ARDITI conclut la présentation avec les recommandations de l'Observatoire suivantes :

- *poursuivre l'interprétation et réaliser de nouvelles mesures sur les sédiments,*
- *demander aux laboratoires d'analyses d'abaisser les limites de quantifications en particulier pour l'analyse de l'uranium sur les végétaux et du Tc99 dans l'eau,*
- *questionnement vis-à-vis de l'optimisation du suivi actuellement mené au regard du schéma conceptuel et des informations déjà acquises :*
 - *évolution portant sur les points de surveillance,*
 - *évolution portant sur la fréquence du suivi,*
 - *évolution portant sur le nombre de paramètres/substances suivis.*

M. ROLLOT de la DREAL précise la notion de schéma conceptuel : définir les sources de l'usine, les voies de transferts et les cibles.

M. SAINTE-CLUQUE demande le coût du suivi environnemental mené par Orano. Le directeur de l'usine donne l'ordre de grandeur de 3 M€.

Mme ARDITI précise qu'il faut que les résultats d'analyses puissent répondre aux questions que l'on se pose.

M. ANKRI remercie Mme ARDITI et les membres de l'Observatoire pour ce suivi et l'éclairage donné. Le rythme de 2 CSS par an va être conservé, l'une au premier semestre portant sur les risques accidentels, l'autre en fin d'année sur les risques chroniques (travaux de l'Observatoire).

Le sous-préfet de Narbonne



Luc ANKRI